



Place Gabriel péri  
94600 Choisy-le-Roi  
[www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)  
Service Urbanisme  
☎ 01.48.92.44.44

***à rappeler dans toute correspondance***

**DOSSIER : N° PC 094 022 15 C1002 M02**

Déposé le : 07/10/2024

**Demandeur : Madame Fatima PEREIRA DA VEIGA**

Sur un terrain sis à : 4 rue Brongniart à Choisy-le-Roi  
(94600)

Références cadastrales : 22 AK 206

Nature des travaux : Modification de l'aspect extérieur

**MADAME DA VEIGA PEREIRA FATIMA**  
**4 RUE JULES VALLES**  
**94600 CHOISY-LE-ROI**

**OBJET :**

**DECLARATION PREALABLE  
REJET TACITE**

Madame,

Par un courrier notifié en date du 05/11/2024, vous avez été informé par le service urbanisme que votre dossier était incomplet, et qu'en application de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme, vous deviez adresser les pièces manquantes ou incomplètes à la mairie dans un délai de 3 mois. Il était précisé que, passé ce délai, si votre dossier n'était pas complété, votre demande ferait l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Il apparaît que votre dossier n'a pas été complété dans les délais susmentionnés ci-dessus.

Je vous informe donc que votre demande fait l'objet d'une **décision tacite de rejet** depuis le 06/02/2025.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**Choisy-Le-Roi, le 04/03/2025**

Pour le Maire de Choisy-le-Roi,  
et par délégation,  
**ALI D ELOUALI**  
1er Adjoint au Maire



## INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

**-DROITS DES TIERS :** L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.